

**Politique de protection
données à caractère personnel
Vidéosurveillance
et technologies similaires**

Table of Contents

A:	Responsable de traitement	3
B:	Catégories de données à caractère personnel	3
C:	Bases juridiques pour le traitement des données	3
D:	Finalités du traitement de données	3
	1. Vidéosurveillance	3
	2. Reconnaissance des plaques d'immatriculation	4
	3. Détection automatique des dommages	4
	4. Analyse automatisée des files d'attente	5
E:	Droits des personnes concernées	5
	1. Droit d'accès, article 15 du RGPD	5
	2. Droit de rectification, article 16 du RGPD	6
	3. Droit à l'effacement, article 17 du RGPD	6
	4. Droit à la limitation du traitement, article 18 du RGPD	6
	5. Droit d'opposition, article 21 du RGPD	6
	6. Coordonnées pour l'exercice des droits des personnes concernées	6
	7. Droit d'introduire une réclamation, article 77 du RGPD	6

Dans la présente politique, nous souhaitons vous informer des types de données traitées par SIXT et de leurs finalités. Nous abordons également certains aspects juridiques importants de la protection des données, comme, par exemple, vos droits. Vous n'êtes pas dans l'obligation, contractuellement ou par la loi, de nous fournir vos données à caractère personnel. Il est convenu toutefois de noter que, sans votre consentement pour le traitement de vos données pour les finalités décrites plus bas, vous ne pourrez pas signer de contrat de location d'un véhicule avec nous.

La présente Politique de protection de la vie privée s'applique au traitement des données personnelles, dans nos succursales SIXT, et les bâtiments/propriétés de SIXT en ce qui concerne la vidéosurveillance et les technologies similaires. Veuillez noter que pour d'autres activités de traitement des données (par exemple dans notre application ou pour notre activité de location), peuvent être soumis à des politiques distinctes, avec des responsabilités pouvant être différentes. Au moment de l'obtention de ces données spécifiques, nous attirons votre attention sur ces politiques distinctes.

A: Responsable de traitement

Le responsable du traitement de vos données est SIXT Belgium B.V., Kouterveldstraat 6c, 1831 Machelen, la Belgique (ci-après également SIXT).

Si vous avez des questions sur la protection des données, veuillez les adresser à : dataprotection@sixt.com.

B: Catégories de données à caractère personnel

Nous sommes susceptibles de traiter les catégories suivantes de données à caractère personnel :

- **Enregistrements photo/vidéo** : Enregistrements photo/vidéo de personnes se trouvant dans la zone de détection des caméras
- **Données du véhicule** : par exemple, le numéro d'identification du véhicule (VIN), le modèle, le fabricant, le numéro de la plaque d'immatriculation
- **Données contractuelles** : par exemple, les informations relatives à la location (numéro de réservation, numéro de contrat de location, catégorie de véhicule, date de prise en charge et de retour, agence de prise en charge et de retour, extras/services réservés, ...)

C: Bases juridiques pour le traitement des données

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point b) du RGPD : suite à cette disposition, suite à cette disposition, le traitement de vos données à caractère personnel est licite s'il est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande (par exemple, lorsque vous réservez le véhicule).

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD : Suite à cette disposition, le traitement de vos données à caractère personnel est licite s'il est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement, c'est-à-dire SIXT, ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée, c'est-à-dire vous-même.

D: Finalités du traitement de données

1. Vidéosurveillance

Finalités du traitement de données

Dans certaines succursales de SIXT ou dans d'autres bâtiments/propriétés de SIXT, nous utilisons des systèmes de vidéosurveillance. Nous y traitons les enregistrements photo/vidéo.

Le traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de la vidéosurveillance est effectué aux fins suivantes :

- Exercice des droits de domiciliation
- Prévention et enquêtes sur les infractions pénales
- Préservation des preuves
- Protection de la vie et de l'intégrité physique et des biens

Base juridique pour le traitement ci-dessus

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD

Notre intérêt légitime à traiter vos données à caractère personnel aux fins susmentionnées réside dans l'exercice des droits de domicile, la protection de la vie et de l'intégrité physique, en particulier de nos employés, la protection de nos biens, en particulier de nos véhicules et de nos bâtiments, ainsi que la conservation des preuves et la prévention et l'instruction des infractions pénales.

Période de stockage ou critères pour déterminer la période de stockage

Les enregistrements vidéo sont supprimés (écrasés) après une période standard de 72 heures. Si une période de conservation plus longue est requise, par exemple s'il est nécessaire de prolonger la période pour conserver des preuves ou pour enquêter sur une infraction pénale spécifique, ces données seront immédiatement supprimées dès qu'elles ne seront plus nécessaires à ces fins. Pour certains lieux ou certaines zones (par exemple les zones de sécurité), la période de conservation peut être plus longue. Dans ce cas, la période de conservation applicable est indiquée sur le panneau d'information correspondant.

Destinataires ou catégories de destinataires de vos données

SIXT peut transmettre vos données personnelles à des sociétés du groupe SIXT. Les fournisseurs de systèmes de vidéosurveillance peuvent également avoir accès à ces données.

En outre, SIXT peut transmettre vos données personnelles aux autorités d'enquête compétentes si cela est nécessaire pour enquêter sur des infractions pénales ou pour conserver des preuves.

2. Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Finalités du traitement de données

Dans certaines succursales de SIXT ou dans d'autres bâtiments/propriétés de SIXT, nous utilisons des systèmes de reconnaissance des plaques d'immatriculation. Nous y traitons les enregistrements photo/vidéo et les données relatives aux véhicules.

Le traitement de vos données personnelles dans le cadre de la reconnaissance des plaques d'immatriculation est effectué aux fins suivantes :

- Permettre aux véhicules d'entrer et de sortir facilement des succursales de SIXT ou d'autres bâtiments/propriétés de SIXT.
- Pour une facturation correcte en saisissant les heures exactes de prise en charge et de dépose.
- Accroître l'efficacité, la sécurité juridique et la satisfaction des clients.

Base juridique pour le traitement ci-dessus

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point b) du RGPD

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD

Notre intérêt légitime à traiter vos données personnelles aux fins susmentionnées est de permettre une entrée et une sortie aisées des succursales SIXT ou d'autres bâtiments/propriétés SIXT, d'accroître l'efficacité, la sécurité juridique et la satisfaction des clients et de permettre une facturation correcte et, partant, l'exécution du contrat.

Période de stockage ou critères pour déterminer la période de stockage

En règle générale, les données sont supprimées dès que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées ne s'appliquent plus ou que les obligations légales de conservation auxquelles nous sommes soumis ont expiré. Dans les bâtiments/propriétés utilisés conjointement avec des tiers, nous prenons des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires pour garantir que le traitement des plaques d'immatriculation n'appartenant pas à des véhicules SIXT soit effectué avec la moindre intensité possible et que la durée de conservation soit réduite au minimum. Par exemple, les données sont supprimées immédiatement après leur collecte.

Destinataires de vos données

SIXT peut transférer vos données personnelles à des sociétés du groupe SIXT. En outre, les prestataires de services/fournisseurs de systèmes de reconnaissance des plaques d'immatriculation peuvent avoir accès à ces données.

3. Détection automatique des dommages

Finalités du traitement de données

Dans certaines agences SIXT, nous utilisons des systèmes automatisés de détection des dommages équipés de plusieurs caméras. Les caméras de ces systèmes prennent des photos haute résolution de l'ensemble du véhicule afin de déterminer les dommages éventuels. Nous traitons ici les données du contrat, les données du véhicule et les photos.

Le traitement de ces données a pour but d'identifier les véhicules SIXT qui passent par le système de détection des dommages et de détecter et documenter automatiquement tout dommage existant. Des mesures techniques et organisationnelles garantissent que seules les données des véhicules SIXT sont traitées ultérieurement.

Base juridique pour le traitement ci-dessus

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD

Notre intérêt légitime à traiter vos données à caractère personnel aux fins susmentionnées réside dans l'amélioration de l'efficacité et de la satisfaction des clients, ainsi que dans la possibilité de fournir des preuves lors de l'application, de l'exercice ou de la défense de droits en justice. L'amélioration de l'efficacité se traduit, par exemple, par la suppression du contrôle manuel et fastidieux des véhicules. La satisfaction des clients est accrue dans la mesure où tous les dommages subis par un véhicule sont documentés à tout moment par le

système automatique de détection des dommages et qu'il est ainsi possible de déterminer si un client a causé un dommage détecté ou si ce dommage existait déjà avant que le client ne l'utilise.

Durée de conservation ou critères permettant de déterminer la durée de conservation

En règle générale, les données sont supprimées dès que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées ne s'appliquent plus ou que les obligations légales de conservation auxquelles nous sommes soumis ont expiré. Nous prenons des mesures techniques et organisationnelles pour garantir que seules les données relatives aux véhicules SIXT sont stockées et traitées ultérieurement.

Destinataires de vos données

SIXT peut transférer vos données personnelles à des sociétés du groupe SIXT. En outre, les prestataires de services/fournisseurs de systèmes de détection automatique des dommages peuvent avoir accès à ces données.

4. Analyse automatisée des files d'attente

Finalités du traitement de données

Dans certaines agences SIXT ou autres bâtiments/propriétés SIXT, nous utilisons des systèmes d'analyse automatisée des files d'attente. Nous traitons ici des enregistrements photo/vidéo.

Dans le cadre de l'analyse automatisée des files d'attente, des enregistrements photo/vidéo sont capturés lors de la première étape, mais ne sont ni stockés ni traités ultérieurement de manière liée à une personne. Le système utilisé anonymise et évalue le matériel photo/vidéo en direct en temps réel, de sorte que seules les métadonnées (par exemple, la longueur de la file d'attente, le nombre de personnes en attente et les temps d'attente) sans aucune référence personnelle sont traitées ultérieurement.

Le traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'analyse automatisée des files d'attente est effectué aux fins suivantes :

- Améliorer la qualité du service
- Amélioration de l'efficacité et de la satisfaction client

Base juridique pour le traitement ci-dessus

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD

Notre intérêt légitime à traiter vos données à caractère personnel aux fins susmentionnées réside dans l'amélioration de la qualité du service, de l'efficacité et de la satisfaction des clients, par exemple en optimisant la dotation en personnel des succursales et des guichets.

Durée de conservation ou critères permettant de déterminer la durée de conservation

Le système utilisé anonymise et évalue les photos/vidéos en direct en temps réel, de sorte que seules les métadonnées sans référence personnelle sont traitées ultérieurement. Par conséquent, aucune donnée personnelle n'est stockée.

Destinataires de vos données

SIXT peut transférer vos données personnelles à des sociétés du groupe SIXT. En outre, les prestataires de services/fournisseurs de systèmes d'analyse des files d'attente peuvent avoir accès à ces données.

E: Droits des personnes concernées

Vous avez les droits cités ci-dessous. Vos demandes visant à faire valoir vos droits en matière de protection des données et nos réponses à celles-ci seront conservées à des fins de documentation pendant une période de trois ans et, dans certains cas particuliers, pendant une période plus longue afin de permettre la revendication, l'exercice ou la défense de droits légaux.

Base juridique pour le traitement ci-dessus

Article 6, alinéa 1, phrase 1, point f) du RGPD

Notre intérêt légitime est de nous protéger contre les demandes d'indemnité ou les contraventions au titre des articles 82 et 83 du RGPD et pour accomplir nos obligations de responsabilité au titre de l'article 5 du RGPD.

1. Droit d'accès, article 15 du RGPD

Vous avez le droit d'obtenir, à des périodicités raisonnables, des informations sur vos données à caractère personnel conservées. Les renseignements que vous êtes en droit d'obtenir sont, entre autres, la confirmation que SIXT a conservé ou pas des données à caractère personnel vous concernant, les catégories de données à caractère personnel en question, et les finalités du traitement. Sur demande, SIXT vous fournit une copie des données à caractère personnel traitées.

2. Droit de rectification, article 16 du RGPD

Vous avez le droit d'obtenir de SIXT la rectification de données à caractère personnel inexactes ou incomplètes vous concernant.

3. Droit à l'effacement, article 17 du RGPD

De plus, vous avez le droit d'obtenir de SIXT l'effacement des données à caractère personnel vous concernant. Nous sommes obligés d'effacer les données à caractère personnel dans certaines circonstances, par exemple si celles-ci ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière, si vous retirez le consentement sur lequel est fondé le traitement, ou si les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite.

4. Droit à la limitation du traitement, article 18 du RGPD

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données à caractère personnel. Par exemple, lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel et que nous devons vérifier cette exactitude. Dans ces cas, nous sommes obligés de nous abstenir de traiter vos données à caractère personnel, à l'exception de la conservation, jusqu'à ce que le point litigieux ait été clarifié.

5. Droit d'opposition, article 21 du RGPD

Si le traitement de vos données par SIXT est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6, paragraphe 1, phrase 1, point e) du RGPD) ou qu'il est fondé sur les intérêts légitimes de SIXT (article 6, paragraphe 1, phrase 1, point f) du RGPD), vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel. Cela s'applique également à tout profilage fondé sur cette stipulation comme défini par l'article 4, point 4) du RGPD que nous utilisons pour les fonctionnalités de véhicule connecté afin d'améliorer nos processus et nos offres ainsi que pour des finalités de publicité. Nous mettrons alors fin au traitement, à moins que nous puissions invoquer des motifs légitimes impérieux qui prévalent sur les motifs pour arrêter le traitement.

Vous pouvez exercer votre droit d'opposition sans devoir respecter un format particulier et l'adresser à l'entité mentionnée sur les panneaux d'information ou à l'adresse électronique : dataprotection@sixt.com

6. Coordonnées pour l'exercice des droits des personnes concernées

Si vous souhaitez exercer vos droits de personne concernée, veuillez adresser votre demande à : dataprotection@sixt.com.

7. Droit d'introduire une réclamation, article 77 du RGPD

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD) responsable de SIXT. L'autorité de contrôle compétente est :

Commission de la protection de la vie privée
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles, La Belgique

Information générale

Nous nous réservons le droit de modifier et d'adapter la présente Politique avec prise d'effet dans le futur.

Version actuelle: Juillet 2025